

# RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER

## 47<sup>ème</sup> Rallye National P.E.A de la Luronne

### Coupe de France des Rallyes - coefficient 3

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA*

#### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 4 Avril 2022
Ouverture des engagements :	Mardi 4 Avril 2022
Clôture des engagements :	Jeudi 26 Mai 2022 à minuit
Parution du carnet d'itinéraire :	Vendredi 27 Mai 2022
Vérifications administratifs et techniques le :	Samedi 4 juin 2022 de 8h00 à 12h00
Lieu :	C.C.P.L Zone de la Saline rue des Berniers LURE
Heure de mise en place du parc de départ le :	Samedi 4 juin 2022 à 8h00
Lieu :	C.C.P.L Zone de la Saline rue des Berniers LURE
1 <sup>ère</sup> réunion des commissaires sportifs le :	Samedi 4 juin 2022 à 12h00
Lieu :	C.C.P.L - LURE
Publication des équipages admis au départ et ordre et heures de départ 1 <sup>ère</sup> étape le :	Samedi 4 juin 2022 à 12h30
Lieu :	C.C.P.L Zone de la Saline rue des Berniers LURE
Briefing des pilotes :	Ecrit distribué aux vérifications administratives
Départ 1 <sup>ère</sup> étape le :	Samedi 4 juin 2022 à 14h30 (VHC)
	C.C.P.L Zone de la Saline rue des Berniers LURE
Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> étape :	Samedi 4 juin 2022 à 18h54 (VHC)
Publication des résultats partiels de la 1 <sup>ère</sup> étape et ordre et heures de départ de la 2 <sup>ème</sup> étape le :	C.C.P.L Zone de la Saline rue des Berniers LURE
Départ 2 <sup>ème</sup> étape le :	Samedi 4 juin 2022 à 22h30
Lieu :	Dimanche 5 juin 2022 à 8h00 (VHC)
Arrivée du rallye à :	C.C.P.L Zone de la Saline rue des Berniers LURE
	Dimanche 5 juin 2022 à 16h28 (VHC)
	C.C.P.L Zone de la Saline rue des Berniers LURE
Vérification finale le :	Dimanche 5 juin 2022
Lieu :	Garage THIEBAUT
Taux horaire de la main d'œuvre :	60€ TTC
Publication des résultats finaux provisoires du rallye le :	Dimanche 5 juin 2022 une demi-heure après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH
Lieu :	C.C.P.L Zone de la Saline rue des Berniers LURE
Remise des prix le :	Dimanche 5 juin 2022 à 19h00
Lieu :	C.C.P.L Zone de la Saline rue des Berniers LURE

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Luronne organise le 47<sup>ème</sup> Rallye National PEA de la Luronne en qualité d'organisateur administratif et technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche-Comté le 1<sup>er</sup> mars 2022 sous le N°25 et par la FFSA sous le permis d'organiser N° 199 en date du 9 mars 2022.

### Comité d'organisation

Président : Patrick CHOLLEY  
Membres : Comité directeur de l'ASA Luronne  
Secrétariat du rallye, adresse : ASA Luronne, 1 Rue Général LECLERC 70000 NAVENNE  
Téléphone : 03 84 75 78 42  
Adresse mail : [asa.luronne@orange.fr](mailto:asa.luronne@orange.fr)  
Permanence du rallye lieu : C.C.P.L Zone de la Saline rue des Berniers LURE  
Date, horaire : Samedi 4 juin 2022 de 8h00 à 22h30  
Dimanche 5 juin 2022 de 6h30 à 20h00

### Organisateur technique

Nom : ASA Luronne  
Adresse : 1 Rue Général LECLERC, 70000 NAVENNE

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

### 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Claude CONDAMIN	122813/0314
Commissaires Sportifs	Patrice COTTET	8012/0305
	Elisabeth LOUIS	1287/0313
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs :	Michèle PECCAUD	2309/0314
Directeur de course : PC	Daniel BLANQUIN	1941/0308
Directeur de course adjoint : PC	Jacky BERTRAND (N-D)	14532/0403
Directeur de course : VHC/VHRS PC	Maryse CANAL	3123/0326
Directeur de course 00	Jacky LEPEULE	13663/0408
Directeurs de course adjoints délégués aux ES : ES1 au PC	Hubert BENOIT	3617/0411
	ES 2 au PC Gérard FINQUEL	1913/0405
	ES 3 au PC Eric CACON	9100 /0403
Adjoints à la direction de course délégué à l'ES 1 Départ	Jean Christophe OUDIN	236865/0326
ES 1 Adj	Serge BLONDEL	192216/0323
Médecin Départ ES 1		
Chronométrateur : Départ ES 1	Bernard AUBERT	242742/0405
Chronométrateur : Arrivée ES 1	Severine HERBET	242748/0405
Adjoints à la direction de course délégué à l'ES 2 Départ	Jan-Hug HAZARD	1505/0304
ES 2 Adj	Frédéric DUMAS	188349/0308
Médecin ES 2	Julie CHENUT	
Chronométrateur : Départ ES 2	ASAF C	

Chronométrateur	Arrivée ES 2	ASAFC	
Adjoints à la direction de course délégué à l'ES 3	Départ ES 3	Thierry COURANT	16140/0409
	ES 3 Adj	Martial PEUGEOT	44386/0411
Médecin ES 3		Eliane BRETL	
Chronométrateur :	Départ ES 3	Sylvie FAIVRE	11039/0421
Chronométrateur	Arrivée ES 3	Nancy GIETZENDANNER	220615/0318
Commissaire technique responsable :		Serge BULLIER	19678/0421
Commissaire technique :		Jean Louis REVERCHON	6835/0421
Commissaire technique :		Michel PETETIN (N-D)	217737/0409
Commissaire technique :		Denis DERCHE	33547/0314
Chargés des relations avec les concurrents responsable :		Martine REVERCHON	14505/0409
Chargés des relations avec les concurrents :		Monique FRANCE	29181/0409
Chargé des relations avec la presse :		Patrick CHOLLEY	9465/0409
Responsable des commissaires :		Marianne BASSO	22364/0409
Voiture Trico :		Frédéric DELMOTTE	154521/0421
Voiture Autorité :		François BRESSON	47951/0409
Voiture Balai :		Gérard LEGIOT	3293/0412
Classement :		David GUIBLAIN	134494/0418
Classement :		Michèle GUIBLAIN	163636/0418

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 47<sup>ème</sup> Rallye National PEA de la Luronne compte pour la coupe de France des rallyes 2022, les challenges de la ligue du sport automobile BFC 2022, les challenges RETROCUP, EURO RALLYE TROPHEE, STPI-SOREVI, VED et ASA LURONNE 2022.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés trouveront sur le site de l'ASA la liste des engagés avec les heures de convocations aux vérifications administratives.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 47<sup>ème</sup> Rallye National PEA de la Luronne doit adresser au responsable des engagements (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le jeudi 26 Mai 2022 à minuit.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum VHC et VHRS incluses.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 550 €
- avec la publicité facultative des organisateurs (1 membre ASA) : 500 €
- avec la publicité facultative des organisateurs (2 membres ASA): 450€
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1100 €

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

**L'assistance sera autorisée suivant le détail du plan dans le road book, la surface ne devra pas excéder 80 m2 par équipage (si assistance groupé, 80 m2 plus 40 m2 par voiture supplémentaire), aucune voiture de tourisme ne sera tolérée dans le parc d'assistance et chaque assistance devra prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance (pour tout manquement à cette règle, l'équipage se verra facturer l'enlèvement et le traitement des déchets)**

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

### 5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES :

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 47<sup>ème</sup> Rallye National PEA de la Luronne représente un parcours de 355.2 Km.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de **108,3 Km.**

Les épreuves spéciales sont : **ES - 1 / 4 / 7 : Mont de Vannes 9,1 Km.**

**ES - 2 / 5 / 8 : Melisey-Ecromagny-La Lanterne 13,6 Km**

**ES - 3 / 6 / 9 : La Montagne 13,4 km**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisée dans chaque ES est de 3

Les reconnaissances auront lieu : les 28 et 29 mai 2022 de 9h00 à 12h 00 et 14h00 à 19h00

Le 3 juin 2022 de 9h00 à 12h 00 et 14h00 à 19h00

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE :

### 7.3.17 NOUVEAU DÉPART APRÈS ABANDON :

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

### 7.2P DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

**7.2.11P.** Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaire de route : chasuble orange

#### ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL :

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

#### ARTICLE 9P. CLASSEMENTS :

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

#### ARTICLE 10P. PRIX :

	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>
SCRATCH	750€	600€	400€	200€	100€
CLASSES + de 12 partants	400€	250€	120€	80€	
de 8 à 11 partants	350€	220€	120€		
de 4 à 7 partants	350€	200€			
de 1 à 3 partants	250€				
EQUIPAGE 100% FEMININ	300€	Si moins de 3 partants : 200€			

b) - Autres récompenses :

Il sera également attribué de nombreuses coupes.

Le pilote et le copilote de chaque équipage récompensé recevra une coupe ou un trophée.

Trois commissaires seront récompensés (coupes).

La remise des prix se déroulera après le rallye le Dimanche 5 juin 2022 à 19h00 à la C.C.P.L Zone de la Saline rue des Berniers LURE. Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués.

**TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE :  
PAGE FACEBOOK ASA LURONNE OU**

**[www.asa-luronne.fr](http://www.asa-luronne.fr)**

**RALLYE MODERNE**